الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 11 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/07/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Monsieur Olivier PUECH, a déclaré le 09 Juillet 2018, avoir reçu le 2 juillet 2018, suite à la réalisation d'une succession par voie de transfert direct, 31 730 actions TIMAR, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à la réalisation de ladite succession, Monsieur Olivier PUECH détient :

- Directement 46 820 actions TIMAR, soit 15,55% du capital de ladite société,
- Et indirectement 12 720 actions TIMAR, à travers la société SC GPP, soit 4,22% du capital de ladite société.

La participation totale (directe et indirecte) de Monsieur Olivier PUECH dans le capital de TIMAR est de 19,77%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, Monsieur Olivier PUECH envisage de poursuivre ses achats sur la valeur TIMAR.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 00
E-Mail :information_financiere@ammc.ma